

CITO-SYSTEM GmbH
Haimendorfer Straße 37+46
90571 Schwaig bei Nürnberg

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ
pour les matériels d'éjection destinés à la fabrication d'emballages de boîtes pliantes
pour produits alimentaires (matériaux en contact avec des produits alimentaires)

Par la présente, nous déclarons que nos produits:

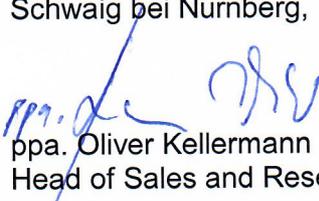
CITOject F45 ORANGEdans tous les formulaires de livraison, y compris CITO EasyFix,

qui sont utilisés conformément aux fins prévues pour la fabrication de formes de découpe pour emballages destinés à des produits alimentaires, ont été fabriqués selon les bonnes pratiques de fabrication et de manière à ce qu'ils répondent aux prescriptions légales de l'ordonnance (CE) n° 1935/2004 relative aux matériaux en contact avec les produits alimentaires, paragraphes 3 et 17.

Les analyses se référant à la composition de nos produits ainsi qu'à la dissipation de leurs composants révèlent que, dans le cas d'une utilisation conforme aux fins prévues, il ne faut pas s'attendre à une influence des produits alimentaires qui sont conditionnés dans les emballages fabriqués sous utilisation des produits cités, dans la mesure où cela concerne nos produits.

Il relève de la responsabilité du fabricant des emballages d'assurer l'appropriation technique et l'aptitude à l'utilisation des produits dans le cadre du processus de fabrication des emballages pour produits alimentaires conformément à l'ordonnance (CE) 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relative à la bonne pratique de fabrication pour les matériaux et les objets qui sont destinés à entrer en contact avec des produits alimentaires.

Schwaig bei Nürnberg, 13.11.2017


ppa. Oliver Kellermann
Head of Sales and Research & Development


ppa. Thomas Gerner
Manager Finance/Purchasing/HR